

L'esclavage des enfants

L'esclavage n'est pas mort. La société répugne à reconnaître qu'il existe encore, mais nombreux sont les enfants réduits à l'esclavage dans bien des régions du monde. De tous les enfants qui travaillent, il ne fait pas de doute qu'ils sont les plus menacés.

Certaines pratiques en matière de servitude sont pratiquement identiques à la conception de l'«esclave-objet» d'il y a deux cents ans, si ce n'est que les marchés pour les enfants en situation de servitude sont plus fermés. Les enfants sont tout simplement vendus contre espèces. Parfois, les propriétaires achètent les enfants à leurs locataires ou, dans une variante du système, des «sous-traitants» en main-d'œuvre versent un acompte aux familles rurales pour pouvoir mettre les enfants de celles-ci au travail dans des secteurs comme l'agriculture, le service domestique, la prostitution, l'industrie du tapis et des textiles, l'exploitation des carrières et la fabrication de briques. On signale depuis longtemps l'existence de ce type d'esclavage des enfants dans certaines régions d'Asie et d'Afrique.

Une des formes les plus courantes de servitude est l'asservissement familial, dans lequel les enfants travaillent pour rembourser un emprunt ou d'autres obligations contractés par la famille. Les prêteurs qui, ici aussi, sont souvent les propriétaires, exploitent généralement la situation de manière à ce qu'il soit difficile, voire impossible pour la famille de rembourser sa dette, et s'assurent ainsi une main-d'œuvre pratiquement gratuite sans limite dans le temps. Il arrive ainsi qu'une famille demeure en situation de servitude pendant plusieurs générations, les enfants prenant la relève de leurs parents âgés ou infirmes dans le cadre d'un système de servitude qui franchit les générations.

Le mécanisme de servitude le plus répandu est sans doute celui des accords de servitude informels en vertu desquels les parents, estimant que leurs enfants

seront mieux lotis comme domestiques non rémunérés dans un ménage prospère qu'ils ne pourraient jamais l'être dans leur propre famille, les cèdent à des tiers simplement pour que ceux-ci assurent leur subsistance en échange de leur travail.

Il faut souligner ici que les systèmes de servitude sont illégaux dans la quasi-totalité des pays, y compris ceux où ils sont les plus répandus. Ils enfreignent non seulement les lois sur le travail des enfants mais aussi les conventions internationales ratifiées par presque tous les pays. Les diverses formes d'esclavage des enfants, qui constituent une des manifestations les plus intolérables du travail des enfants, comptent parmi les cibles prioritaires du projet de nouvelle convention concernant les pires formes de travail des enfants, que l'OIT est en train d'élaborer.

L'action au Népal

Bien que l'esclavage ait été aboli au Népal en 1925, le système de servitude «kamaiya» est largement répandu dans la partie occidentale du pays. Dans le cadre de ce système, un autochtone conclura souvent, pour lui et sa famille, un contrat de travail d'un an.

La rémunération qu'il perçoit étant insuffisante pour permettre de faire face à ses besoins les plus fondamentaux, sa famille est forcée de contracter un emprunt qu'elle ne pourra jamais rembourser. Les emprunts s'accumulent ainsi et se transmettent d'une génération à l'autre.



BIT/Ph. Lissac

L'IPEC a aidé des ONG à exécuter des programmes d'action dans trois districts de l'ouest du Népal, afin que les kamaiyas prennent conscience de leurs droits, pour améliorer leurs conditions et pour que leurs enfants soient affranchis de ce travail et reçoivent une éducation. Des réunions communautaires et des représentations de théâtre de rue ont été organisées pour sensibiliser la population au problème. Les ONG ont, avec le soutien de l'IPEC, prodigué un enseignement informel à plus de 500 enfants kamaiyas et ont inscrit la plupart d'entre eux dans des écoles publiques. Des comités de soutien kamaiyas ont été constitués, au niveau des districts, dans le cadre de réunions communautaires. Une analyse en profondeur sera réalisée en vue d'identifier les facteurs socio-économiques qui contribuent à l'omniprésence du système kamaiya. Les résultats de cette étude contribueront à l'élaboration d'un ensemble complet de services destinés à s'attaquer aux causes fondamentales du problème.

L'action en Inde

Le Centre of Rural Education and Development Action (CREDA) œuvre parmi les jeunes travailleurs, dont bon nombre se trouvent en situation de servitude, dans la zone correspondant aux manufactures de tapis d'Uttar Pradesh, en Inde. La majorité des familles visées appartient à des groupes marginalisés de la population et les ateliers où travaillent les enfants sont éparpillés dans des villages reculés de la région. Avant l'intervention du CREDA, les enfants des villages travaillaient sur les métiers à tisser sept jours par semaine, de 7 heures à 18 heures, avec une pause-déjeuner d'une heure et une interruption d'une heure pour le thé et le repos, tout cela sans congés de maladie, sans congés payés et même pendant les jours fériés.

Le CREDA a commencé par ouvrir des centres de santé et offrir des bilans médicaux, mettre en place une formation professionnelle et organiser des groupes d'entraide. Une campagne fut mise sur pied afin de sensibiliser les groupes sociaux aux implications éthiques, économiques et juridiques du travail des enfants. Cette campagne visait les responsables du village, les propriétaires des métiers à tisser, les ateliers, les tisseurs adultes, les parents, et les enfants eux-mêmes. En même temps, le CREDA a créé des écoles pour les enfants soustraits aux travaux de tissage, des sociétés d'épargne et de crédit, des centres de formation professionnelle pour

adultes, et des centres préscolaires pour les jeunes enfants. Au cours de la première phase du projet, dix centres d'enseignement non formels ont été créés dans lesquels les enfants ont bénéficié d'une formation professionnelle axée sur les besoins locaux ainsi que d'activités récréatives, d'un repas quotidien, de soins de santé de base et d'une bourse permettant de compenser la perte de revenus. Au cours de la deuxième phase, 10 000 jeunes enfants risquant d'être envoyés au travail ont été inscrits dans des établissements scolaires ordinaires, et 1 000 enfants travailleurs ont bénéficié d'un enseignement non formel.

Le CREDA a reçu un large soutien de la part de la communauté, et le programme a été étendu à neuf blocs dans trois districts, soit environ 200 villages. Son travail a contribué de manière non négligeable à la réduction du nombre d'enfants dans les ateliers de tissage de tapis. Selon une estimation, leur nombre est tombé de 50 000 en 1992 à 10 à 15 000 en 1996.



BIT/M. Dorigny

Éléments d'une politique de lutte contre le travail en servitude

L'expérience de l'IPEC montre qu'il est indispensable de mettre en place un vaste cadre de mesures si l'on veut s'attaquer avec succès à la pratique de l'asservissement des enfants. Ce cadre devrait comprendre une politique et un programme d'action globaux à l'échelle nationale portant sur des réformes législatives, des mécanismes d'application efficaces permettant de

contrôler l'exécution des décisions prises par les autorités, et un système d'enseignement gratuit obligatoire. Dans son action contre le travail en servitude, l'IPEC a appuyé la création de «comités de vigilance» au niveau des districts, composés de représentants élus et de représentants des services administratifs des districts, de l'ordre des avocats, de la presse, des services sociaux agréés et des départements du travail des gouvernements fédéraux ou provinciaux. Ces comités exercent les fonctions suivantes: conseiller les services administratifs des districts sur des questions liées à l'application effective de la loi; créer des centres de réadaptation pour les enfants libérés; élaborer des programmes d'octroi de petits crédits; et lancer des campagnes d'information vigoureuses destinées à sensibiliser le public.